

“Tax shelter” : excès de fonds ?

■ Les levées de fonds ont explosé en 2015. De quoi créer un risque de surfinancement.

Officiellement, les comptes ne seront bouclés que le 31 janvier. A cette date, toutes les “conventions cadres” conclues en 2015 sous le régime du “tax shelter” (TS) – cet incitatif fiscal destiné à soutenir les investissements dans la filière audiovisuelle belge – auront dû être notifiées au SPF Finances. L’administration fiscale pourra alors faire le décompte des fonds levés auprès des investisseurs (sociétés belges) et des projets (films, documentaires, séries TV, etc.) ayant bénéficié du “TS”.

On sait d’ores et déjà que le cru 2015, qui correspond au premier exercice du “TS” tel que réformé voici un an, a été excellent. Mardi, la patronne de Casa Kafka Pictures nous disait que sa société, associée à Belfius, avait plus que quadruplé ses levées de fonds (passant de 6,5 à 25 millions d’euros!). Les autres sociétés dites “intermédiaires” ont aussi été à la fête. Umedia, leader du marché, a levé 42,4 millions d’euros (+50 % par rapport à 2014). Chez BNP Paribas Fortis, on avoisinerait les 35 millions. Scope Invest annonce une quinzaine

de millions. Taxshelter.be, associé à ING, aurait récolté une dizaine de millions (malgré un lancement plus tardif). Belga Films Fund, nouveau venu, a dépassé la barre des 6 millions.

“Sous réserve des conventions conclues dans les derniers jours de 2015, indique Michela Ritondo, experte “tax shelter” au SPF Finances, nous devrions atteindre une levée de fonds comprise entre 125 et 130 millions d’euros”. Ce montant est d’autant plus remarquable que, selon M^{me} Ritondo, les acteurs bancaires (Belfius, BNPP Fortis et ING) ne seraient encore qu’“à 25 % de leur potentiel” en termes de levées de fonds!

Produire à tout prix ?

Si ces chiffres démontrent le succès du nouveau régime “TS” (avec un produit à la fois plus standardisé, simplifié et sécurisé), ils révèlent aussi un risque d’un surfinancement. A savoir : un déséquilibre entre les montants à investir et les projets audiovisuels agréés pour bénéficier d’un financement “TS”.

Cette situation est-elle pour autant

déjà de mise chez l’un ou l’autre leveur de fonds, comme le laissent penser certaines sources ? Rien n’est moins sûr. En principe, chaque convention-cadre doit notifier le montant des investissements et les projets audiovisuels soutenus. “Même si on a dû remuer ciel et terre en fin d’année pour trouver des projets, assure-t-on chez Umedia, chaque euro levé a été affecté à un des 43 projets que nous avons décidé de soutenir en 2015”.

Il ne faudrait évidemment pas que le “TS”, après un an seulement de fonctionnement dans sa version réformée, soit victime de son succès. Soit une situation où, comme nous le dit une source du secteur, “on finirait par produire tout et n’importe quoi pour la seule raison qu’il faut dépenser les fonds levés auprès des investisseurs”. Une solution, envisagée par plusieurs sociétés intermédiaires, serait d’orienter une partie des fonds vers les arts de la scène, lesquels pourront bientôt profiter du “tax shelter”.

P.-F.L.

4500

CONVENTIONS-CADRES

C’est le nombre de conventions “tax shelter” recensées au 22 décembre 2015.